

Tarifs Annuels Saison 2023/2024		
	Sausheim	Externes
Cotisation annuelle à l'association	20,00	20,00
Participation annuelle accord pianos (uniquement pour les élèves pianistes)	30,00	40,00
ELEVES SCOLARISES (de 4 à 21 ans)		
Eveil musical ou Formation musicale seule	255,00	300,00
Formation musicale* et instrumentale ou vocale ** en cursus partiel sans participation à un ensemble au sein de l'école de musique*	705,00	840,00
<small>* formation musicale obligatoire jusqu'en fin de 1^{er} cycle acquis ** cours individuel de 30mn pour l'ensemble des cycles</small>		
Formation musicale* et instrumentale ou vocale** en cursus complet avec participation régulière à un ensemble au sein de l'école de musique*	495,00	570,00
<small>* formation musicale obligatoire jusqu'en fin de 1^{er} cycle acquis ** cours individuel de 30mn en 1^{er} cycle puis 45mn à partir du 2^{ème} cycle</small>		
ADULTES		
Cours instrumental ou vocal adultes - 30 minutes de cours individuel sans participation à un ensemble au sein de l'école de musique*	765,00	885,00
Cours instrumental ou vocal adultes - 30 minutes de cours individuel - 45 minutes de cours individuel avec participation régulière à un ensemble au sein de l'école de musique*	555,00 780,00	615,00 840,00
Ateliers ou ensembles de pratique collective seuls	180,00	240,00

* voir conditions d'application au paragraphe 6.2 alinéa 6 du règlement intérieur consultable sur le site internet

Réductions familles (hors classes d'éveil) applicables uniquement aux résidents sausheimois :
-10% pour le deuxième élève d'une même famille
-20% pour le troisième élève d'une même famille (et suivants)

Les inscriptions des résidents sausheimois ainsi que les inscriptions en cursus complet seront prioritaires.

L'inscription dans notre école de musique implique un engagement annuel.

La facture annuelle vous sera remise courant septembre et réglable comme indiqué ci-dessous.

Acompte à verser à l'inscription : 60€
(ce montant sera déduit du dernier versement)

Modes de règlement :

- règlement global par prélèvement le 5 octobre pour les classes d'éveil
- prélèvement bancaire trimestriel le 5 octobre, 5 janvier et 5 avril (hors éveil) pour un élève scolarisé
- prélèvement bancaire mensuel le 5 de chaque mois d'octobre à juin si 2 élèves et plus scolarisés (hors éveil)
- chèques vacances ANCV à réception de la facture annuelle ou chèque total à réception de facture pour toutes familles ne souhaitant pas souscrire au prélèvement.

Mise à disposition gratuite des instruments de musique

Tous les détails concernant la mise à disposition gratuite des instruments à vents et l'aide financière accordée pour la location des instruments à cordes frottées sont détaillés dans les articles 6.4 et 6.5 du règlement intérieur.

Ce tarif vous est proposé grâce au soutien de la commune de Sausheim et de la CEA

Adresse postale : Ecole de Musique de Sausheim 9 rue de Saint Louis 68390 SAUSHEIM

Tél : 03 67 100 300 / 06 11 17 05 49 Courriel : contact@emsausheim.fr

www.emsausheim.fr

Registre des associations Tribunal de Mulhouse volume 96 Folio 140